

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 OCTOBRE 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Convocation du 5.10.2022
Affichage du 5.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Moussonvilliers suite à la convocation du 5.10.2022, affichée le 5 octobre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M POIRIER Franck), M BOUTTIER Jean-Jacques, M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.10.173

AVENANT 1 – CREATIME - AMO POUR LA REQUALIFICATION DES MUSEALES DE TOUROUVRE ET DE SON MUSEE DE L'EMIGRATION FRANÇAISE AU CANADA

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération du 7 octobre 2021 attribuant le Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la requalification des Muséales de Tourouvre et de son Musée de l'Emigration française au Canada à la Société CREATIME.

Monsieur le Président indique que le délai d'exécution était fixé à 5 mois maximum pour la Tranche ferme dans le cahier des charges valant acte d'engagement.

Le délai étant écoulé et l'étude n'étant pas achevée, il est nécessaire de proroger le délai d'exécution de 14 mois soit jusqu'au 25 juin 2023 par l'intermédiaire d'un avenant.

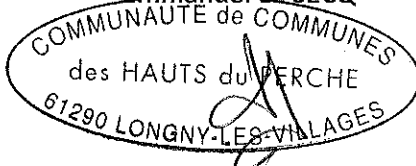
Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la requalification des Muséales de Tourouvre et de son Musée de l'Emigration française au Canada afin de proroger le délai d'exécution.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, moins deux voix contre :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la requalification des Muséales de Tourouvre et de son Musée de l'Emigration Française au Canada afin de proroger le délai d'exécution avec la société CREATIME.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE
2 RUE DU VIEUX MOULIN
61290 LONGNY LES VILLAGES

B - Identification du titulaire du marché public

/
CREATIME
4 RUE GEO CHAVEZ
75 020 PARIS
N° SIRET : 402 567 119 000 35
TEL / 01 44 87 00 44 – E-MAIL : creatime@wanadoo.fr

C - Objet du marché public

☐ Objet du marché public:

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la requalification des Muséales de Tourouvre et de son Musée de l'Émigration française au Canada

☐ Date de la notification du marché public : **25 novembre 2021**

☐ Durée d'exécution du marché public : **5 mois maximum pour la tranche ferme, à définir le cas échéant pour la tranche conditionnelle**

☐ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 39 050 €
- Montant TTC : 46 860 €

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Prolongement du délai d'exécution : le délai d'exécution est prorogé de 14 mois soit jusqu'au 25 juin 2023

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
-

E - Signature du titulaire du marché public

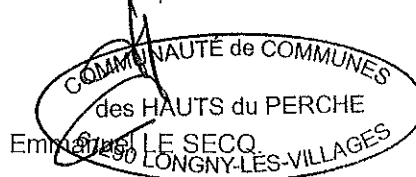
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CREATIME 4 RUE GEO CHAVEZ 75 020 PARIS Monsieur Frédéric RAVATIN, Président		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A Longny les Villages, le 14 octobre 2022,
 Le Président,



- Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)